

La Bruyère, le 11 mai 2020

Déconfinement ! On ne lâche rien !

Chers parents,

Le Conseil National de Sécurité a décidé d'adopter un plan de déconfinement impliquant notamment une reprise partielle et progressive des cours et des activités pédagogiques, à partir du 18/5/2020 pour la 6^{ème} primaire et du 25/5/2020 pour les 1^{ère} et 2^{ème} primaires, si tout va bien. En effet, le Pouvoir Organisateur va, dans un premier temps, analyser la rentrée du 18 mai avant de revenir vers vous avec de nouvelles consignes qui concernent les P1 et P2.

En concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB, en abrégé), l'objectif prioritaire des Autorités communales est de mettre en place, au sein de chaque école, les conditions de sécurité les plus optimales. Néanmoins, **le risque zéro n'existe pas**. Nous devons tous en être conscients.

Organisation de la rentrée des élèves de 6^{ème} primaire (maximum 2 jours / semaine) :

Les titulaires des classes de 6^{ème} primaire avec les Directions vont contacter les parents concernés, par téléphone, pour leur expliquer les conditions mises en place pour la reprise. De la sorte, les parents décideront en âme et conscience et sans jugement du PO du retour ou pas de leur enfant. Cet échange permettra, aussi, de déterminer le nombre exact d'enfants présents lors de la réouverture.

Dans la mesure du possible, les enfants peuvent venir avec leur masque et leur gel hydro-alcoolique, même si des masques sont censés être fournis par la FWB. Il est opportun que les parents prévoient pour leur enfant, un sac en plastique où il pourra mettre ses mouchoirs utilisés.

Pour la santé de vos enfants, à l'intérieur de l'établissement, le savon désinfectant sera privilégié par rapport au gel.

Reprise de l'école pour les maternelles :

Aucune reprise n'est prévue pour les sections maternelles, jusqu'à nouvel ordre.

Organisation de l'accueil de vos enfants – garderie :

La garderie sera assurée pour les publics considérés comme prioritaires jusqu'ici, aux parents devant reprendre le travail ainsi qu'aux enfants vivant dans des conditions sociales réputées compliquées. Il est fait appel à la responsabilité collective des parents pour qu'ils envisagent toutes les alternatives de garde possibles avant de privilégier l'école.

Les enfants doivent être inscrits à la garderie et/ou à l'école pour le **mercredi 14/5/2020 à 17h** au plus tard, pour les 2 semaines à venir (soit jusqu'au 29/05/2020 inclus). Si les parents ont du retard par rapport à cette formalité, ils devront prévenir la Direction, dans les meilleurs délais. Il est essentiel que les Directions connaissent, au plus vite, le nombre d'enfants présents afin de faciliter l'organisation au sein de l'école.

L'objectif du Collège communal est de pouvoir accueillir vos enfants en toute sécurité. C'est pourquoi, les Autorités se réservent le droit de ne pas rouvrir les écoles si toutes les conditions demandées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas rencontrées. De même, si après la réouverture des écoles, la sécurité de vos enfants ne pouvait plus être assurée, les Autorités communales pourraient déclarer la fermeture d'une ou plusieurs écoles de l'Entité.

Pour plus d'efficacité, les Directions d'écoles vous conseillent ardemment de privilégier les échanges par voie électronique.

Le Directeur général,

Y.GROIGNET

Le Bourgmestre
en charge de l'Enseignement

Y.DEPAS

